

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

POUR LE PROJET ORPINIA D'UNE USINE DE PRODUCTION DE PANNEAUX À BASE DE BOIS (SWISS KRONO) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE (RTE) À FARGUES-SUR-OURBISE (47)

Le projet Orpinia prévoit la construction et l'exploitation d'une usine de production de panneaux « OSB » de bois de lamelles orientées sur la commune de Fargues-sur-Ourbise (Lot-et-Garonne). Porté par SWSISS KRONO, le projet prévoit une production de 420 000 m³/an en phase 1 (2027), et jusqu'à 600 000 m³/an en phase 2 (horizon 2032-2033).

Afin d'assurer l'alimentation électrique de l'usine, RTE porte, en parallèle, un projet de raccordement du futur site au réseau public de transport d'électricité, via une liaison 63 000 volts en technique souterraine d'environ 25 km jusqu'au poste électrique situé à Nérac.

Au regard du montant d'investissement prévisionnel (340 millions d'euros en phase 1), les maîtres d'ouvrage ont souhaité saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de l'article L.121-8-II du Code de l'environnement, qui a décidé d'organiser **une concertation préalable au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement**.

La concertation préalable se déroulera sur une période de **7 semaines**, du 2 septembre au 18 octobre 2024, sur **un périmètre de 23 communes** :

Fargues-sur-Ourbise, Ambrus, Buzet-sur-Baïse, Caubeyres, Damazan, Monheurt, Puch-d'Agenais, Razimet, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet, Allons, Boussès, Durance, Houeillès, Pindères, Pompogne et Sauméjan, Nérac, Lavardac, Barbaste, Réaup-Lisse, Pompiéy.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation : **une réunion publique d'ouverture, une réunion thématique, deux ateliers thématiques, des débats-mobiles et une réunion publique de synthèse**.

Le **dossier de concertation** – comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** du périmètre de la concertation ainsi qu'en téléchargement **sur le site internet de la concertation** : www.concertation-projet-orpinia.fr

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès à un **formulaire en ligne** permettant de déposer des questions, des avis et des propositions en lien avec le projet. Le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions :

- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies de Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès.
- Lors de chaque **temps d'échange** mentionnés ci-dessus.

La concertation préalable est accompagnée par **Messieurs Jean-Marc DIVINA et Denis SALLES en qualité de garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public**. Tout au long de la concertation, le public pourra s'adresser directement aux garants par voie électronique à denis.salles@garant-cndp.fr et jean-marc.divina@garant-cndp.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante :

Commission Nationale du Débat Public
244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.